

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Jeudi 28 Mai 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 28 mai, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de Mauvières, se sont réunis au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel VIOLET, Maire.

Présents : Mesdames Raymonde BAILLARGEAT, Gaëlle PICAUD, Christelle RAOUI,  
Messieurs Richard AUBIER, Florian BRANJARD, Alain CAILLÈRE, Olivier d'OUINCE.

Excusés : Madame Laura BATIER,  
Messieurs Rémi LEMELIN, Gilles LÉONARD.

Avant d'aborder l'ordre du jour, lecture est faite du compte-rendu de la séance ordinaire du 14 AVRIL 2015. Sans objection, le rapport est approuvé en l'état.

## • RÉNOVATION DU PARQUET DE LA SALLE DES FÊTES.

Considérant qu'il convient de restaurer le parquet de la salle des fêtes, très abîmé,

Mr le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal deux devis :

- Menuiserie de La Roche : 2 298, 97 € TTC
- Atelier de Menuiserie Fabrice NIBEAUDEAU : 2 412, 00 € TTC

Un parquet huilé étant plus résistant et facile à entretenir, il est décidé d'abandonner le projet d'une vitrification. Mr NIBEAUDEAU s'est d'autre part renseigné, auprès de professionnels, et a fourni, en complément de son devis, le détail des étapes de huilage du parquet, ainsi qu'une notice d'entretien détaillée (produits – mode d'emploi).

Son devis est accepté.

## • INSTALLATION CAMPANAIRE DE L'ÉGLISE.

Suite à un récent épisode orageux, les cloches de l'église ont cessé de fonctionner. Après diagnostic de l'entreprise SAS GOUGEON (entreprise qui avait procédé à l'électrification des cloches en 2005), Mr le Maire soumet à l'Assemblée un devis de remise en état qui se décompose comme suit :

- 1 carte électronique type GM370 : 611 €
- 1 boîtier DCF : 271 €
- 1 contacteur pour moteur de tintement : 117 €
- 1 coffret beffroi électrique pour clocher : 165 €
- Main d'œuvre et frais de déplacement : 433 €

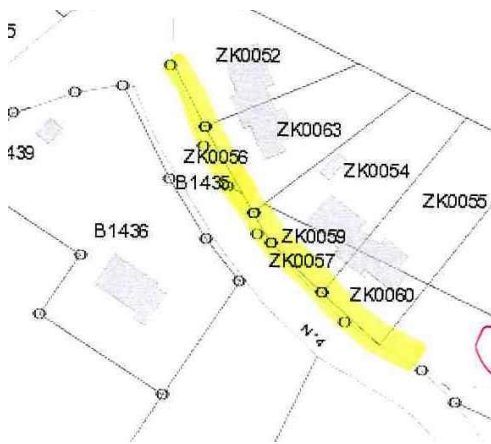
-----  
1597,00 € HT - 1916, 40 € TTC

Mr le Maire précise qu'une déclaration a été faite à l'assurance. Dans l'attente et l'incertitude mais considérant la tenue prochaine de mariages, il propose à l'Assemblée de délibérer. Les membres du Conseil Municipal l'autorisent à accepter le devis ci-dessus détaillé.

- **CRÉATION D'UN FOSSÉ ROUTE DE RUFFEC.**

Mr le Maire expose aux membres du Conseil Municipal un courrier de l'OPAC de l'Indre, en date du 02.04.2015, qui précise son programme de réfection complète des dispositifs d'assainissement non collectifs aux logements sis Route de Ruffec, dans le bourg de MAUVIÈRES.

Ces travaux devraient prochainement être réalisés par l'entreprise SARL TD CHARBONNIER. Le type d'installation retenu et approuvé par la SAUR nécessite le rejet des effluents traités au réseau collectif communal. Or, il n'existe pas de réseau d'assainissement collectif et encore moins de fossé d'évacuation des eaux pluviales. Il conviendrait d'y remédier.



Les membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent ce projet et l'autorisent :

\* à créer un fossé d'évacuation des eaux pluviales, Route de Ruffec dans le bourg de MAUVIÈRES et à procéder à son busage sur une longueur de 103m (buses 400 Ø), avec pose de deux grilles avaloirs en fonte (entreprise FRANS BONHOMME – 3 Rue Denis Papin – 37302 JOUE LES TOURS : tube annelé 15 € HT, grille 88,50 € HT),

\*à signer tous les documents se rapportant à ces travaux.

- **LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL N°01, AU-DESSUS DE LA MAIRIE.**

Faisant suite au préavis de départ de Mme ROUSSEAU Nathalie du logement communal n°01, situé au-dessus de la Mairie, Mr le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal sa disponibilité à la location à compter du 15 juin 2015, au prix de 251, 21 € mensuels.

Après en avoir délibéré, il est décidé d'attribuer la location du logement à Mademoiselle DREVON Mégane.

- **DÉMATÉRIALISATION DES CARTES DE PÊCHE.**

Dans un objectif de développement du loisir Pêche, la Fédération de l'Indre pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA) met à disposition des fédérations un système d'adhésion en ligne.

Ce système permet l'adhésion des pêcheurs de manière directe ou par l'intermédiaire des dépositaires disposant d'un compte et permet l'acquisition des différentes cartes de pêche et vignettes.

Mr le Maire présente en conséquence une convention de mise à disposition d'un système d'adhésion par internet, à la Mairie de MAUVIÈRES, par la FDAAPPMA de l'Indre et en accord avec l'association agréée de pêche « La Carpe de l'Anglin », représentée par son Président : Mr D'OUINCE Olivier. Cette convention autorisera la Mairie de MAUVIÈRES,

dépositaire, à utiliser le site national d'adhésion par internet, au moyen d'un compte dédié.

Les membres du Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mr le Maire et après en avoir délibéré, l'autorisent à signer cette convention, réalisée en 3 exemplaires originaux, et qui prendra effet à la signature pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

- **FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel à participation du Département de l'Indre, au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.) - année 2015, sur la base financière de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur la commune par le dernier recensement INSEE. Ce fonds est un dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en difficulté, ne pouvant prétendre par ailleurs à une autre prise en charge.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE que la commune de Mauvières participe à ce Fonds d'Aide aux Jeunes, la présente année 2015, sur la base financière ci-dessus exposée.

- **COTISATION SOLIDAGO.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un appel à cotisation de l'Association SOLIDAGO du BLANC. Pour pouvoir accueillir les familles et répondre à leurs besoins, l'Association SOLIDAGO sollicite une subvention de 50 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ACCEPTE de cotiser à l'Association SOLIDAGO, la présente année 2015, et AUTORISE le versement de la somme de 50 €.

- **COURS DE GYM A LA SALLE DES FÊTES – Sept 2015 / juin 2016 .**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Mme LANCEROTTO Sylvie, coach libéral en activités physiques, sollicitant un devis pour louer la salle des fêtes, chaque lundi soir (19h45 à 21h30) de septembre 2015 à juin 2016, afin d'y tenir des cours de gymnastique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la gratuité de la salle, mais facturation de l'électricité réellement consommée.